



CHARTRE: SECURITE- QUALITE-ENVIRONNEMENT

DIR/DQ/0002

Date :
07/09/2018

Révision :
01

Page :
1/1

DOCUMENT QUALITE

La vision 2050 et le Plan Stratégique 2017 – 2023 ont pour objectif global de faire de la CORAF un raffineur de référence et principal fournisseur de produits pétroliers au Congo.

La CORAF, entreprise citoyenne et socialement responsable, est engagée dans une politique de progrès permanent en matière de Sécurité, Qualité et Environnement.

Les principaux objectifs sont : la sécurité de ses collaborateurs et du personnel des entreprises intervenantes, le contrôle des pertes, la pérennité de l'outil de travail, la satisfaction de ses clients et le respect de l'environnement.

△ Cette politique repose sur notre engagement à :

- Respecter toutes les obligations règlementaires et légales en matière de Sécurité, d'Hygiène, de Santé, de Qualité et d'Environnement ;
- Garantir, pour notre personnel et celui des entreprises intervenantes, un environnement de travail sûr, propre et sain en réduisant les risques d'accidents et de détérioration des équipements ;
- Rechercher constamment l'excellence de nos opérations, produits et services pour satisfaire nos clients et parties intéressées, et assurer la rentabilité de notre entreprise ;
- Préserver l'environnement par la maîtrise de nos impacts et la réduction de nos nuisances en utilisant les meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable ;
- Respecter les engagements vis-à-vis de toutes les parties intéressées.

△ Notre démarche s'appuie sur :

- Le Référentiel SIES (Sécurité et Contrôle des pertes) ;
- Le guide du Service Inspection Reconnu ;
- Le Référentiel ISO 9001 (Qualité) ;
- Le Référentiel ISO/CEI 17025 – COFRAC (Laboratoire) ;
- Le Référentiel ISO 14001 (Environnement).

△ La mise en œuvre requiert la mobilisation et l'implication de chacun :

- Etre responsable de sa propre sécurité et de la conséquence de ses actes sur les autres ;
- Respecter les procédures, les règles internes, les normes et spécifications ;
- S'impliquer dans la définition, la réalisation et le suivi des Actions de Progrès Généraux et contribuer à la mise en œuvre des Actions Correctives et Préventives ;
- Assurer sa responsabilité de membre de l'encadrement ;
- Communiquer sur nos résultats et performances ;
- Utiliser les outils de gestion des référentiels SIES et ISO (Audits, retours d'expérience, Comptes Rendus d'Evènement, etc.).

Tous ensemble, engageons-nous pour la pérennité de la CORAF !

Fait à Pointe-Noire, le 07 septembre 2018

Le Directeur de l'Usine,

Patrice Koffi YAO